

## CITÉ DE DORVAL

Le 20 juin 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue dans la chapelle de la résidence « Quatre-Vents », 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 19 juin 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général  
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques  
Me Julia Levitin, Greffière adjointe

---

## **CM2306 240**

### **1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 juin 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ SOUS RÉSERVE DE CE QUI SUIT :

Après la période de questions, le conseiller Brault annonce son intention de soumettre une proposition d'amendement à la politique de dons et commandites lors de l'appel du sujet 5.12 apparaissant à l'ordre du jour.

Il demande également deux ajouts à l'ordre du jour :

9.1 : Proposition de résolution pour la relocalisation d'un CPE à Dorval

9.2 : Proposition de résolution pour plus de transparence des organismes à but non lucratif à Dorval

---

## **CM2306 241**

### **1.2 Période de questions et réceptions des requêtes**

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à [www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal](http://www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal)

1. Un résident du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore adresse des questions concernant le **litige** qui l'oppose à la Cité de Dorval.

2. Une résidente de l'avenue Dahlia adresse des questions concernant la relocalisation du **CPE À Petits Pas**.
3. Une résidente de l'avenue Tremont dépose une pétition visant à s'opposer à l'ouverture de la **clôture sur Boylan**.
4. Une résidente de l'avenue Tremont suggère au Conseil de réfléchir aux impacts négatifs que pourrait avoir l'ouverture de la **clôture sur Boylan**.
5. Un résident de l'avenue Tremont adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan** et suggère que des études soient faites avant de prendre position.

*(Sur accord du maire, les conseillers Pascal Brault et Paul Trudeau prennent la parole à tour de rôle afin de répondre au citoyen).*

6. Un résident de l'avenue Boylan adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan** et soulève l'existence d'un possible conflit d'intérêt de la part du conseiller Brault qui est un employé du Collège Sainte-Anne.
7. Un résident de l'avenue Tremont adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan**, soulève des impacts négatifs qui pourraient résulter de son ouverture et réclame que le Collège Sainte-Anne intervienne.
8. Un résident de l'avenue Boylan adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan** et déplore que Collège Sainte-Anne n'agisse pas pour assurer les déplacements sécuritaires des enfants en vélo.
9. Une résidente de l'avenue Boylan adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan** et demande une solution permanente pour empêcher qu'elle ne soit ouverte.
10. Une résidente de l'avenue Louise-Lamy adresse des questions concernant la **maison alternative**.
11. Un résident de l'avenue Boylan adresse des questions concernant la **clôture sur Boylan** et demande au Conseil d'adopter une résolution visant à empêcher son ouverture de manière permanente.
12. Un résident de l'avenue Tremont s'adresse au Conseiller Brault pour indiquer que la majorité de la population concernée s'oppose à l'ouverture de la **clôture sur Boylan**.
13. Une résidente de l'avenue Dorval adresse des questions concernant le **stationnement** public à Dorval.

*(Le conseiller von Roretz quitte la salle à 20h23 et revient à 20h25).*

14. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant la **piste cyclable sur Bouchard**.
15. Un résident de place Picard adresse des questions concernant le **plan directeur du réseau cyclable**.
16. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) les murs de pierre du **domaine McEachran**; 2) le **Parc St-Charles**; et 3) l'étude sur la condition du bâtiment de la **résidence « Quatre-Vents »**.
17. Un résident de l'avenue Martin adresse des questions concernant le **Parc St-Charles** et les travaux de redéveloppement.
18. Une résidente de la 5<sup>e</sup> avenue adresse des questions concernant : 1) le détour de la **piste cyclable** au coin des avenues Dawson et Dorval; 2) la piste cyclable sur

le chemin Bord-du-Lac-Lakeshore; et 3) le corridor scolaire de l'école **primaire Gentilly**.

19. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant :  
1) l'évaluation de la condition de la propriété au **centre communautaire Sarto-Desnoyers**; 2) le déjeuner du **club de l'âge d'or**; et 3) le **champ des monarques**.
20. Un résident de l'avenue Saint-Charles adresse des questions concernant : 1) ses **demandes d'accès à l'information**; 2) le **règlement relatif à la contribution aux infrastructures et équipements municipaux RCM-95-2023**; et 3) l'**octroi des contrats municipaux**.
21. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) la **patinoire réfrigérée**; 2) le **règlement modifiant le plan d'urbanisme RCM-60-PU.1-2017**; et 3) les **logements abordables**.
22. Une résidente de l'avenue Lilas adresse des questions concernant les services de **garde d'enfants** durant la période estivale.
23. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant la **planification urbaine de Dorval**.
24. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant les **nanoparticules de noir de carbone**.
25. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore adresse des questions concernant : 1) le contrat pour le réaménagement du **parc St-Charles** (phase II); 2) la réalisation d'un document sur le **concept de densification**; et 3) les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les propriétés situées au **260 Ducharme** et **36 Saint-Charles**.

---

Le conseiller Pascal Brault annonce qu'il va soumettre une proposition d'amendement à la politique de dons et commandites au point 5.12 de l'ordre du jour et demande également deux ajouts à l'ordre du jour, tels que décrits au point 1.1.

La greffière explique la procédure à suivre. Monsieur le maire Marc Doret suspend la séance à 22h13 pour permettre aux membres du conseil de prendre connaissance des projets de résolution soumis par le conseiller Pascal Brault.

La séance reprend à 22h30

---

## **CM2306 242**

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2023**

Attendu que le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2306 243****2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction de la greffière - Résolution CM2305 227**

Attendu que la résolution CM2305 227 adoptée à la séance du conseil tenue le 15 mai 2023 comportait une erreur à la face même et que la greffière peut alors procéder à la correction et en faire rapport au conseil à la séance qui suit;

Est déposé, le procès-verbal de correction de la résolution CM2305 227 de la greffière conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

**CM2306 244****3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 4 mai au 5 juin 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

---

**CM2306 245****4.1 Services de gestion de la flotte et de géolocalisation des véhicules en temps réel (GPS) - factures additionnelles 2022-2023**

Attendu que la résolution CM2011 394 du conseil municipal, modifiée par la résolution CM2012 460, accordait un contrat initial à l'entreprise Focus Gestion de Flotte et Carburant inc., pour une partie du contrat de déploiement d'un système de gestion de flotte, incluant la fourniture d'un système de localisation GPS pour les véhicules municipaux, au montant de 48 833,33 \$ TTC pour 2021;

Attendu que la résolution CM2111 413 du conseil municipal, accordait la première année de renouvellement à l'entreprise Focus Gestion de la Flotte et Carburant inc., pour un montant de 20 980,64 \$ TTC pour 2022;

Attendu que la résolution CM2210 454 du conseil municipal, accordait la deuxième année de renouvellement à l'entreprise Focus Gestion de la Flotte et Carburant inc., pour un montant de 20 980,64 \$ TTC pour 2023;

Attendu que la phase 2 du déploiement a fait passer le nombre de véhicules municipaux équipés d'un GPS de 48 à 78;

Attendu que certains de ces GPS additionnels ont été installés en 2022 et ont entraîné des frais supplémentaires au budget initialement accordé;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de trois factures 2022 de l'entreprise Focus Gestion de flotte et carburant, pour un montant de 4 805,97 \$ TTC; et

D'autoriser un budget supplémentaire de 10 368,44 \$ TTC pour la phase 2 de l'entreprise Focus Gestion de flotte et carburant, pour le déploiement en 2023 du système de gestion

de flotte et de géolocalisation des véhicules en temps réel, pour un grand total de 15 174,41\$ TTC.

Imputation : Postes budgétaires 02 320 10 730 (50%) et 02 701 54 730 (50%)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 246**

#### **4.2 Travaux de reconstruction de conduites d'égout pluvial et de construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage**

Attendu que six entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2023-10 pour la reconstruction de conduites d'égout pluvial et construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à l'entreprise Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de conduites d'égout pluvial et construction d'ouvrages de rétention des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues, ainsi que des avenues Roy et Lepage, phase I, au montant global de 4 054 208,21 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 8 mai 2023.

Imputation : poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2020-02, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 247**

#### **4.3 Service d'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes de production d'eau de baignade**

Attendu qu'à sa séance du 22 août 2022, le Conseil a autorisé un mandat à l'entreprise 9447-2479 Québec inc. pour les services de Yves Chênevert à titre d'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes dont ceux de production d'eau de baignade, au montant de 196 608,00 \$ TTC conformément à son offre de service du 4 juillet 2022;

Attendu que l'expertise de Yves Chênevert demeure requise pour offrir un support au Service des travaux publics dans la gestion de diverses problématiques et la mise en place de processus opérationnels appropriés en lien avec les systèmes mécaniques de bâtiment et équipements de production d'eau de baignade;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'approuver une banque d'heures à l'entreprise 9447-2479 Québec inc. pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour assurer la continuité de ses services en tant qu'expert en mécanique du bâtiment, instrumentation et contrôle et audit sur les systèmes dont ceux de production d'eau de baignade, le tout conformément à son offre de service du 2 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 41 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 248**

##### **4.4 Fourniture de deux contrôleurs sans fils pour souffleurs**

Attendu que la résolution CM2211 506 du conseil municipal accordait l'achat de quatre chargeuses sur roues avec accessoires de déneigement;

Attendu qu'il est requis d'acheter, avant la prochaine saison hivernale, des contrôleurs sans fils permettant la mise en marche des souffleurs #22-404 et #20-406 sur les nouvelles chargeuses frontales;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Larue, pour la fourniture de deux contrôleurs sans fils, au montant global de 19 860,24 \$ TTC, conformément à sa soumission du 13 avril 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 330 00 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 249**

##### **4.5 Services professionnels – Évaluation de la condition de la propriété au centre communautaire Sarto-Desnoyers**

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix pour effectuer une évaluation des conditions de la propriété au centre communautaire Sarto-Desnoyers afin d'anticiper les éventuelles dépenses liées aux rénovations et à la mise aux normes du centre;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite mener à terme cette évaluation des conditions de la propriété au centre communautaire Sarto-Desnoyers;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise ABS, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer une évaluation des conditions de la propriété au centre communautaire Sarto-Desnoyers au montant global de 35 886,00 \$ TTC conformément à ses offres de service;

Imputation : Poste budgétaire 23-080-12-000, projet 2023-22, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2306 250**

### **4.6 Fourniture de deux lames à portes hydrauliques pour rétrocaveuse**

Attendu que les rétrocaveuses participent aux opérations de déblaiement de la neige dans plusieurs stationnements et rues étroites sur le territoire de Dorval;

Attendu que les deux grattes actuelles achetées en 2018 et 2019 de l'entreprise Grattex et installées sur les rétrocaveuses #2015-71 et #2020-72 sont brisées et ne permettent plus l'extensibilité souhaitée;

Attendu que le déblaiement est beaucoup plus efficace et versatile avec une lame fixe de 8 pieds extensibles à 12 et 16 pieds, selon la largeur souhaitée lors des opérations;

Attendu que la satisfaction et la durabilité de ce modèle installé sur la chargeuse frontale #2018-76 ont été mises en pratique durant la saison hivernale 2022-2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat, à l'entreprise Shoule, pour la fourniture de deux lames à portes hydrauliques recommandées, incluant les composantes requises pour l'installation sur les rétrocaveuses #2015-71 et #2020-72, au montant global de 65 305,80 \$ TTC conformément à sa soumission du 4 avril 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2023-31, virement de 60 000 \$ requis du PTI ligne 54, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 251**

### **4.7 Renouvellement de licences annuelles Adobe**

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les licences annuelles Adobe venant à échéance le 2 juillet 2023;

Attendu que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur invitation;

Attendu que nous avons régulièrement des demandes de licences additionnelles;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise SOFTCHOICE CORPORATION, plus basse soumissionnaire conforme, pour la fourniture de cent quatorze (114) licences Adobe Acrobat Pro DC et de huit licences Adobe "Creative Cloud - Toutes les applications" au montant global de 35 346,54 \$ TTC conformément à ses soumissions jointes au présent dossier décisionnel; et

D'approuver une enveloppe budgétaire supplémentaire de 7 000 \$ TTC pour des licences additionnelles qui pourraient être requises en cours d'année et pour palier à l'augmentation des prix au moment du renouvellement.

Imputation : Poste budgétaire selon le tableau attaché au dossier 2023-06-014051

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM2306 252****4.8 Fourniture et livraison sur demande de chlore liquide pour les piscines extérieures - Saison 2023**

Attendu que la Cité de Dorval doit faire l'achat de chlore liquide pour le traitement de l'eau des piscines extérieures pour la saison estivale;

Attendu que deux entreprises ont fourni des prix pour la fourniture et livraison de 36 000 litres de chlore liquide pour la saison 2023;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à l'entreprise Lavo inc., ayant fourni le meilleur prix, pour la fourniture et livraison de chlore liquide pour les piscines extérieures, au montant global de 62 045,11 \$ TTC, pour la saison 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 41 635

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 253****4.9 Fourniture d'un cabinet de sablage pour l'atelier de carrosserie - Service des travaux publics**

Attendu que l'achat d'un nouveau cabinet de sablage pour l'atelier de carrosserie des Travaux publics s'impose suivant une visite d'inspection du CNESST;

Attendu que l'entreprise International Surface Technologies a fourni des prix à la demande des Travaux publics pour la fourniture d'un nouveau cabinet de sablage plus sécuritaire et plus performant pour son atelier de carrosserie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise International Surface Technologies, pour la fourniture d'un cabinet de sablage modèle DCM160 de grandeur 36" profond x 48" large, au montant global de 25 017,28 \$ TTC, conformément à sa soumission #S2023-072 du 8 février 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 22 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 254****4.10 Autorisation de signature d'une entente avec la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis**

Attendu que le projet de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis est un havre de paix pour les patients en fin de vie du Grand Sud-Ouest qui souhaitent séjourner dans un environnement d'humanité et de dignité;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite contribuer à cette grande oeuvre collective répondant à un besoin nettement exprimé par la population du Grand Sud-Ouest et appuyée par les instances gouvernementales et parties prenantes du secteur;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

Autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente avec la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis par laquelle elle s'engage à offrir une contribution de 75 000 \$ répartie sur 5 ans à raison de 15 000 \$ par année de 2023 à 2027, le tout suivant les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-06-014080 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité.

Imputation : Poste budgétaire 02 590 30 996

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 255**

### **4.11 Services d'expert en sécurité nautique**

Attendu que le Service des loisirs et de la culture doit retenir les services d'une compagnie spécialisée et professionnelle en sécurité nautique pour saison estivale 2023;

Attendu que des demandes de prix ont été adressées à trois fournisseurs et qu'une seule entreprise a soumis une offre de service;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'Association des Premiers Répondants du Québec pour la surveillance nautique lors des divers événements nautiques qui auront lieu durant la saison estivale 2023, seule soumission reçue, laquelle est conforme, pour un montant total de 37 594,55 \$ TTC, conformément à l'offre de service # 300423001 datée du 30 avril 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02-701-42-450

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 256**

### **4.12 Location d'une fourgonnette allongée pour la Division de la menuiserie**

Attendu que le véhicule #2001-26 utilisé par l'équipe de la menuiserie a été échangé lors de l'achat en 2022 d'un nouveau camion fourgon allongé;

Attendu que le nouveau véhicule est actuellement en fabrication et que la livraison de ce dernier est prévue vers la fin de 2023;

Attendu que dans l'intervalle, l'équipe de la menuiserie a besoin d'un camion fourgon allongé pour assurer la continuité de ses opérations;

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix du Service des ressources matérielles pour la location d'un camion fourgon allongé pour une période de sept mois;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à Enterprise Canada, pour la location d'un camion fourgon allongé, au montant de 16 329,90 \$ TTC, pour une période de sept mois, conformément à sa soumission du 17 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 45 516

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2306 257**

##### **4.13 Services professionnels d'architecte - Étude de vétusté du bâtiment des Travaux publics**

Attendu que la firme Caroline Bousquet Architecte inc., a répondu à l'appel d'offres TP2023-07-01 fait par voie d'invitation écrite pour une étude de vétusté du bâtiment des Travaux publics de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHÂSTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à la firme Caroline Bousquet Architecte inc., soumissionnaire conforme, pour une étude de vétusté du bâtiment des Travaux publics de Dorval, au montant global de 76 476,14 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 17 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 12 000, projet 2023-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2306 258**

##### **4.14 Services professionnels – Phase développement - Gestion et coordination du projet de réaménagement urbain du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore**

Attendu qu'à sa séance du 16 mai 2022, le conseil a approuvé une enveloppe budgétaire de 1 856 992,16 \$ TTC à la firme Macogep pour des services d'accompagnement en gestion de projet pendant toutes les phases du projet du réaménagement du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

Attendu qu'à sa séance du 16 mai 2022, le Conseil a approuvé la dépense relative à la gestion de projet pour la première phase du projet, soit l'initiation au montant de 245 471,63 \$ TTC à Macogep;

Attendu que la première phase du projet (initiation) arrive à terme;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite procéder à la deuxième phase du projet, soit la phase de développement;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PASCAL BRAULT

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la dépense à encourir pour la deuxième phase des travaux, soit le développement du projet avec la firme Macogep au montant de 345 499,88 \$ TTC;

Imputation : Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2306 259**

### **4.15 Réaménagement du parc St-Charles phase II - Augmentation de contrat**

Attendu qu'à sa séance du 20 février 2023, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Lanco Aménagement inc., dans le cadre de l'appel d'offres IM2023-01 pour le projet de réaménagement du parc St-Charles - Phase II au montant global de 585 972,39 \$ TTC;

Attendu que le contrat a fait l'objet de quatre avenants pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre de la réalisation du projet, pour un montant global de 91 310,39 \$ TTC;

Attendu que ces modifications de contrat sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation du contrat octroyé à l'entreprise Lanco Aménagement inc., pour un montant ne dépassant pas 91 310,39 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, 91 310,39 \$ TTC, virement requis de 100 000 \$ de PTI ligne 18, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2306 260**

### **4.16 Reconstruction de trottoirs 2023**

Attendu que l'appel d'offres public IM2023-08 a été lancé le 21 juillet 2022 pour la reconstruction de trottoirs 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à l'entreprise Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire ayant déposé une soumission pour la reconstruction de trottoirs 2023, au montant global

de 359 566,61 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 30 mai 2023, le tout étant conforme aux exigences du devis.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2023-08, virement requis de 40 000 \$ du PTI ligne 18, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 261**

##### **4.17 Remplacement du système de compresseur et sécheur d'air pour les outils de l'atelier municipal et de l'atelier de menuiserie et peinture des Travaux publics**

Attendu que deux entreprises ont répondu à la demande de prix du Service des travaux publics, pour la fourniture d'un système de compresseur et sécheur d'air complet pour le garage municipal et l'atelier de peinture et menuiserie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Kaeser Compresseurs Canada inc., entreprise ayant fourni le meilleur prix, pour la fourniture d'un système de compresseur et sécheur d'air pour le garage municipal et l'atelier de peinture et menuiserie des Travaux publics, au montant global de 35 686,18 \$ TTC, conformément à ses soumissions du 19 janvier 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2023-20, virement requis 33 000 \$ de PTI ligne 19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2306 262**

##### **4.18 Fourniture de trois afficheurs de vitesse**

Attendu que dans le cadre de la sécurisation du territoire de la Cité de Dorval, le comité Circulation recommande l'achat de trois afficheurs de vitesse qui seront installés sur le territoire de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande d'achat à l'entreprise Signalisation Kalitec inc., entreprise ayant fourni le meilleur prix, pour la fourniture de trois afficheurs de vitesse de type radar PREMIUM avec message et ensemble de capteurs solaires, au montant global de 16 901,33 \$ TTC, conformément à sa soumission du 26 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 355 00 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 263****4.19 Services professionnels - Contrôle de la qualité des matériaux - Resurfaçage de diverses rues 2023**

Attendu que trois entreprises ont été invitées à répondre à une demande de prix IM2023-05lab pour les services de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du projet de resurfaçage de diverses rues 2023;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels de Laboratoire GS inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de resurfaçage de diverses rues 2023, pour un montant global de 25 863,63 \$ TTC conformément à leur soumission ouverte le 31 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2023-05, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 264****4.20 Services professionnels - Contrôle de la qualité des matériaux de reconstruction de conduites d'eau potable et d'égouts de l'avenue Courtland**

Attendu que dans le cadre du projet de reconstruction de conduites d'eau potable et d'égouts de l'avenue Courtland IM2023-07, le Service du Génie doit s'assurer de la qualité des matériaux et de leur mise en place;

Attendu que trois entreprises ont été invitées à répondre à la demande de prix IM2023-07lab pour les services de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du projet de reconstruction de conduites d'eau potable et d'égouts de l'avenue Courtland;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels de l'entreprise Laboratoire GS inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de reconstruction de conduites d'eau potable et d'égouts de l'avenue Courtland, pour un montant global de 31 790,59 \$ TTC, conformément à leur soumission ouverte le 31 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2023-07, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 265****4.21 Autorisation de signature d'un acte de servitude entre la Cité de Dorval et 9465-6147 Québec Inc.**

Attendu que 9465-6147 Québec Inc. a l'intention de convertir l'immeuble situé au 2400, chemin Herron en projet de résidences en habitation collective comportant des unités de logement et des espaces de stationnement;

Attendu que dans le cadre du développement du projet, 9465-6147 Québec Inc. s'est engagé envers la Cité de Dorval à fournir en tout temps et à mettre à la disposition des occupants du 2400, Herron deux voitures électriques à l'usage commun desdits occupants, et à réserver deux espaces de stationnement à perpétuité pour le stationnement exclusif de ces deux voitures électriques;

Attendu que le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet, lequel inclut les deux espaces de stationnement ci-haut mentionnés, a été approuvé par le conseil municipal de la Cité à sa séance du 15 mai 2023;

Attendu que la Cité a exigé la signature d'un acte de servitude pour garantir les obligations de 9465-6147 Québec inc. avant l'octroi du permis de construction pour le projet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de servitude à intervenir entre la Cité de Dorval et 9465-6147 Québec Inc. sur des parties du lot 1 519 595 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude joint au présent dossier décisionnel, ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 266**

### **4.22 Autorisation de signature d'un accord de subvention - Programme Le Canada en fête**

Attendu que dans le cadre du programme « Le Canada en fête », la Cité de Dorval peut bénéficier, à certaines conditions, d'une aide financière de 13 000 \$ pour son évènement qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2023;

Attendu que l'une de ces conditions est de transmettre au gouvernement du Québec représenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'accord de subvention dûment signé ainsi qu'une résolution du conseil municipal autorisant la signature dudit accord de subvention avec sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre du Patrimoine canadien, le tout conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser la directrice du Service de loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un accord de subvention avec Patrimoine canadien suivant les termes et conditions apparaissant au document joint au dossier décisionnel 2023-06-014096.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2306 267****4.23 Installation de piézomètres au parc St-Charles**

Attendu que la Cité a reçu des plaintes concernant les niveaux d'eau souterraine suite aux travaux effectués dans le parc St-Charles;

Attendu que la Cité a reçu la recommandation du consultant attiré au projet du parc St-Charles d'effectuer des forages et l'installation de piézomètres à des emplacements stratégiques;

Attendu que la Cité sera en mesure d'utiliser à nouveau ces piézomètres pour référence future;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder un mandat à Solmatech pour les travaux de forage, d'installation de piézomètres et de suivi du niveau d'eau au montant de 15 866,55 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2306 268****4.24 Fourniture de mobilier urbain pour divers parcs et espaces verts**

Attendu que l'achat de bancs avec appui-bras, tables de pique-nique, tables de pique-nique accessibles sont requis pour bonifier le mobilier urbain sur différents sites de Dorval;

Attendu que l'appel d'offres LC2023-02 a été publié sur le site électronique SÉAO le 20 avril 2023 et que les soumissions reçues ont été ouvertes le 17 mai à 14 h;

Attendu que deux entreprises ont commandé les documents d'appel d'offres, mais qu'une seule a soumissionné.

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Équiparc manufacturiers d'Équipements de parc inc., seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture de mobilier urbain pour les parcs, au montant de 73 500,07 \$ TTC, incluant la livraison.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 15 000, projet 2023-51, virement requis de 75 000 \$ du projet PTI ligne 19, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 269**

### **4.25 Contrat de planage-resurfaçage des rues 2023**

Attendu que des travaux de planage et resurfaçage sont requis sur divers tronçons de rues et que ces travaux permettent par le fait même de réduire les interventions en période hivernale;

Attendu que six entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2023-15 pour les travaux de planage-resurfaçage 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, pour le planage-resurfaçage de, au montant global de 576 024,75 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 30 mai 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 25 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2306 270**

### **4.26 Services professionnels de soutien technique pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD)**

Attendu que la Cité de Dorval désire que le Programme d'adaptation de domicile (PAD) puisse continuer à être offert au bénéfice de ses citoyens et requiert un support technique à cet effet;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services de l'entreprise Développement et gestion d'actifs inc. (DGA), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de poursuivre le service de soutien technique du Programme PAD pour un montant ne dépassant pas 20 000 \$ TTC, le tout conformément à son offre de service datée du 10 janvier 2022 (CM2201 037).

Imputation : Poste budgétaire 02 610 10 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2306 271**

### **4.27 Autorisation de signature d'une entente avec la Commission scolaire Lester B. Pearson - aménagement et usage d'un pare-soleil à l'école primaire Dorval**

Attendu qu'une entente de principe est intervenue entre la Cité et la Commission scolaire Lester B. Pearson afin d'installer un pare-soleil sur le terrain de l'école primaire Dorval au bénéfice des enfants de la Cité;

Attendu que suite aux échanges et discussions intervenus, les parties en sont venues à un consensus sur les termes et conditions d'une entente de contribution financière de la Cité ainsi que de l'usage partagé du pare-soleil;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité, une entente avec la Commission scolaire Lester B. Pearson relativement à l'aménagement d'un pare-soleil à l'école primaire Dorval, le tout selon les termes et conditions apparaissant à l'entente jointe au dossier décisionnel 2023-06-014144, ou tout autres terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le Trésorier à verser à la Commission scolaire Lester B. Pearson, à même le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval (volet parc), la somme de 48 289,50 \$ TTC devant servir exclusivement aux fins mentionnées à l'article 2 de ladite entente à intervenir.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 59 996 financé par une affectation du fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 272**

**4.28 Services professionnels - Inspection et analyse du tunnel Pine Beach**

Attendu qu'une auscultation de la structure du tunnel Pine Beach a été faite en 2006 par la firme CIMA et que son espérance de vie avait été évaluée à 15 ans;

Attendu que le tunnel est la propriété de la Cité de Dorval et que nous devons refaire une auscultation puisque 17 années se sont maintenant écoulées;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer le mandat à la firme CIMA + pour un montant de 90 284,12 \$ TTC (78 525 \$ avant taxes) avec une réserve supplémentaire de 12 739,23 \$ TTC (11 080 \$ avant taxes) pour un montant global de 103 023,35 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 370 40 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 273**

**5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées**

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1er au 31 mai 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

---

**CM2306 274**

**5.2 Approbation de virements budgétaires**

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-06-012581.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2306 275**

#### **5.3 Dons et souscriptions**

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants:

- La Fondation Douglas au montant de 100 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;
- Le réveil de Lachine inc. au montant de 380 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Fondation de l'hôpital général du Lakeshore au montant de 1 800 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- Maison Donald-Boyer au montant de 1 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion.

---

### **CM2306 276**

#### **5.4 Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 2 mai au 5 juin 2023 et totalisant 3 093,69 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 277****5.5 Autorisation d'aide financière du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**

Attendu que le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

Attendu qu'à leur rencontre du 2 mai 2023, les membres du comité du Fonds d'aide ont recommandé une aide financière aux joueuses de tennis Catherine Xie et Sophia Xie pour l'année 2022.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière :

- à Catherine Xie au montant de 5 000 \$ pour l'année 2022; et
- à Sophia Xie au montant de 5 000 \$ pour l'année 2022,

Imputation : Poste budgétaire 02 701 59 996, financé par le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval pour un montant total de 10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 278****5.6 Rapport du maire sur les faits saillants concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe**

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2022.

---

**CM2306 279****5.7 Affectation des revenus des panneaux publicitaires au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**

Attendu que le conseil a procédé à la création d'un Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval à la séance de mars 2020;

Attendu que l'affectation des fonds annuels provenant des revenus de location des panneaux publicitaires doit se faire l'année suivante où le revenu a été reçu;

Attendu que la Cité de Dorval a reçu des revenus d'un montant de 214 586,40 \$ en 2022 provenant de la location des panneaux publicitaires;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'affectation d'une somme de 214 586,40 \$ au Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval, provenant de l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion

---

**CM2306 280**

**5.8 Approbation des dépenses pour consultations médicales - délégation de pouvoirs à la cheffe de division - Ressources humaines**

Attendu que la Division des ressources humaines utilise fréquemment les services professionnels de cabinets médicaux dans le cadre de dossiers nécessitant une opinion et/ou information médicale;

Attendu que les frais reliés à ces services sont souvent minimes sans dépasser 3 000 \$ par année;

Attendu qu'en matière de services professionnels, le règlement de délégation de pouvoirs de la Cité n'autorise pas les chefs de division à engager et autoriser des dépenses, ce qui nécessite des approbations par le directeur général et une lourdeur administrative indue;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la cheffe de division des Ressources humaines à procéder à engager et approuver les dépenses de services professionnels dans le cadre de dossiers nécessitant une opinion et/ou information médicale et ce, pour un montant ne dépassant pas 3000 \$ par année.

Imputation : Poste budgétaire 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 281**

**5.9 Autorisation d'aide financière à l'Association athlétique de Dorval (AAD) - Soirée de reconnaissance des bénévoles 2023**

Attendu que la Cité de Dorval organise une soirée de reconnaissance des bénévoles le samedi 9 septembre 2023 ;

Attendu que la Cité de Dorval offre une subvention à l'Association athlétique de Dorval (AAD) pour couvrir le coût des repas offerts aux bénévoles;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'une aide financière à l'Association athlétique de Dorval (AAD) au montant total de 42 937,41 \$ afin de contribuer financièrement au coût des repas qui seront servis lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles du 9 septembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 70 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM2306 282**

**5.10 Autorisation d'aide financière au Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval - Programme de subvention Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine pour 2022**

Attendu l'aide financière du gouvernement fédéral obtenue par le conseil d'administration du Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval pour l'embauche d'une étudiante dans le cadre du Programme jeunesse Canada au travail;

Attendu le manque à gagner de 2 874,61 \$ entre le salaire versé à la stagiaire de 11 172,00 \$ et le montant total de l'aide financière obtenue;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le versement d'un montant de 2 874,61 \$ au Musée d'histoire et du patrimoine de Dorval pour couvrir le manque à gagner de la subvention versée pour l'embauche en 2022 d'une étudiante dans le cadre du Programme jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine 2022.

Imputation : Poste budgétaire : 02 702 59 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 283**

**5.11 Autorisation d'aide financière à Corporation Golf Dorval pour la fourniture d'un véhicule utilitaire et des travaux d'essouchement**

Attendu qu'un véhicule utilitaire de type « Carryall » est requis pour la maintenance du Golf Dorval en remplacement de l'ancien équipement qui a atteint sa durée de vie utile;

Attendu qu'une grande quantité de frênes morts situés sur les terrains du Golf Dorval ont été coupés depuis trois ans et que des travaux d'essouchement sont maintenant nécessaires;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une aide financière à la Corporation du golf Dorval pour la fourniture et la livraison d'un véhicule utilitaire de type « Carryall » par l'entreprise "MOBILICAB", pour une somme de 16 012 \$ avant taxes, conformément à la facture du 3 avril 2023; et

D'autoriser une aide financière au montant maximum de 25 000 \$, à la Corporation Golf Dorval pour les travaux d'essouchement des arbres abattus.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 96 996

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion

---

## **CM2306 284**

### **5.12 Adoption d'une politique de dons et commandites**

Attendu que la Cité souhaite se doter de lignes directrices permettant d'encadrer les demandes de dons et de commandites qui lui sont adressées;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter la politique de dons et commandites de la Cité de Dorval, tel que soumise.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion après avoir soumis une proposition d'amendement à la politique qui, après interventions de part et d'autre, n'a pas été appuyée ni soumise au vote.

---

## **CM2306 285**

### **6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2023**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

---

## **CM2306 286**

### **6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Mai 2023**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de mai 2023.
  - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de mai de 2022 et 2023.
- 

## **CM2306 287**

### **6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2023 : 260, avenue Ducharme - 189, avenue Lepage - 565, boulevard Pine Beach - 282, avenue Clément - 36, avenue Saint-Charles - 890, chemin Herron**

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 5 juin 2023 ;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets ci-dessous, pour les motifs indiqués au procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

1. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 260, avenue Ducharme  
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMMENT
2. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 565, boulevard Pine Beach  
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMMENT
3. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 36, avenue Saint-Charles  
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMMENT
4. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 282, avenue Clément  
NON RECOMMANDÉ
5. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 189, avenue Lepage  
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMMENT
6. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial - 890, chemin Herron  
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMMENT

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Christopher von Roretz et le conseiller Pascal Brault votent contre la recommandation concernant le 260 Ducharme

---

## **CM2306 288**

### **6.4 Approbation d'une demande de dérogation mineure - 735, avenue Rockcliffe**

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été soumise pour le 735, avenue Rockcliffe pour étude et approbation dans le cadre du projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Attendu que la demande de dérogations mineures vise la réduction de la superficie minimale de terrain de 460 m<sup>2</sup> à 419,3 m<sup>2</sup>, la marge avant minimale de 6 m à 4,37 m et la marge arrière minimale de 7,6 m à 6,33 m, pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée conformément aux documents déposés au soutien de la demande;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2023, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu que la demande de dérogations mineures ne concerne ni l'usage, ni la densité;

Attendu qu'un avis public a été publié le 2 juin 2023 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, au 735, avenue Rockcliffe afin d'autoriser la réduction de la superficie minimale de terrain de 460 m<sup>2</sup> à 419,3 m<sup>2</sup>, la marge avant minimale de 6 m à 4,37 m et la marge arrière minimale de 7,6 m à 6,33 m, pour permettre la subdivision du terrain et la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CM2306 289**

### **6.5 Approbation d'une demande de dérogation mineure - 2400, chemin Herron.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été soumise pour le 2400, chemin Herron, pour étude et approbation dans le cadre du projet de reconversion d'un CHSLD en habitation collective;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'empiètement d'un espace de stationnement dans une marge avant et l'aménagement de deux cases de stationnement en tandem, pour permettre la bonification de l'offre de stationnement au-delà du ratio minimal exigé par le règlement de zonage en vigueur pour le projet, conformément aux documents déposés au soutien de la demande;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2023, a procédé à l'étude de la demande et a recommandé son approbation;

Attendu que la demande de dérogations mineures ne concerne ni l'usage, ni la densité;

Attendu qu'un avis public a été publié le 2 juin 2023 conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'accorder la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro RCM-60A-2015 en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 1391D-91, au 2400, chemin Herron, afin d'autoriser l'empiètement d'un espace de stationnement dans une marge avant et deux cases supplémentaires de stationnement en tandem, pour permettre la construction d'une habitation collective isolée (98 logements), conformément aux documents déposés au soutien de la demande, et ce, conditionnellement à :

- L'approbation du concept architectural par le conseil municipal; et
- La signature d'une servitude pour les fins d'un stationnement en autopartage qui serait disponible dans le stationnement au profit de l'ensemble des locataires du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2306 290**

### **7.1 Approbation du bilan de réalisations 2022 à l'égard des personnes handicapées**

Attendu qu'à sa séance du 17 avril 2023, le Conseil adoptait le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 de la Cité de Dorval, le tout conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

Attendu qu'en vertu de cette même loi, le Conseil doit adopter et déposer annuellement auprès de l'Office des personnes handicapées (OPHQ) un bilan des réalisations de l'année antérieure visant à faire état de l'avancement des points d'action prévus au plan d'action;

Attendu qu'un bilan de réalisations 2022 a été produit et sera transmis à l'OPHQ dès qu'il sera approuvé par le Conseil;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

De ratifier tel que soumis le bilan de réalisations 2022 à l'égard des personnes handicapées de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 291**

**7.2 Autorisation de fermeture temporaire d'une section du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore le 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Attendu que les festivités de la Fête nationale et de la Fête du Canada auront lieu dans le parc du Millénaire le 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons qui circulent aux abords du site de ces festivités ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la fermeture d'une section du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, entre l'avenue Sévigny et l'avenue Brockwell, le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, entre 11 h 30 et 23 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2306 292**

**7.3 Résolution d'appui à la Ville de Mont-Royal et aux autres municipalités impactées par le projet du REM**

Attendu le déploiement du REM sur l'île de Montréal;

Attendu qu'en fonction des aménagements actuellement proposés, les impacts négatifs de la pollution sonore et visuelle seront importants pour le voisinage immédiat des activités, des équipements et des installations du REM;

Attendu que depuis le début du projet REM plusieurs municipalités de l'île de Montréal ou seront construites les installations du REM, sont préoccupées par les nuisances sonores et visuelles occasionnées par ce projet et ses futures activités;

Attendu qu'il y a lieu d'exprimer des inquiétudes à cet égard et de demander à CDPQ/infra de prendre des actions concrètes pour réduire au maximum les impacts négatifs déjà prévisibles sur l'ensemble du parcours du REM;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval exprime son appui à la Ville de Mont-Royal, ainsi qu'à toutes les autres municipalités de l'île de Montréal ou des installations du REM sont prévues, afin d'assurer la quiétude et la qualité de vie de leurs résidents;

D'appuyer leurs démarches auprès de CDPQ/infra, pour obtenir la conception et la mise en place de toutes les mesures concrètes requises pour réduire les impacts sonores et visuels négatifs qui seront occasionnés par le REM sur toute la longueur de son réseau; et

De transmettre une copie de la présente résolution à CDPQ/infra, ainsi qu'à la ministre des Transports et au ministre responsable de la région de Montréal, à la Mairesse de la Ville de Montréal et à toutes les villes liées de l'Agglomération de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2306 293**

#### **8.1 Confirmation de permanence au poste de cheffe de division - Service du génie**

Attendu que madame Sonya Fradette a complété à la satisfaction de son supérieur, sa période de probation au poste de cheffe de division - Génie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 14 mai 2023, la nomination permanente de madame Sonya Fradette au poste de cheffe de division - génie au Service du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2306 294**

#### **8.2 Équité salariale - Autorisation de paiements issus de l'exercice du maintien de l'équité salariale des employés-cadres**

Attendu que le comité de maintien de l'équité salariale des employés-cadres de la Cité de Dorval a complété les étapes finales du processus de son programme distinct du maintien de l'équité salariale pour les employés-cadres travaillant à la Cité de Dorval pour la période du 8 février 2016 au 8 février 2021;

Attendu que le comité doit procéder au 2<sup>e</sup> affichage prescrit par la Loi ainsi qu'au versement des ajustements salariaux découlant de l'exercice d'équité salariale aux salariés concernés de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil autorise le directeur des Services administratifs à signer, pour et au nom de la Cité, le 2<sup>e</sup> affichage du programme d'équité salariale tel que prescrit par la Loi; et

Que le conseil autorise le versement aux salariés concernés, des ajustements salariaux découlant de l'exercice du maintien de l'équité salariale pour un montant global estimé à 39 000 \$.

Imputation: Poste budgétaire 55 138 10 001

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CM2306 295**

### **9.1 Proposition de résolution pour la relocalisation d'un CPE à Dorval**

Le conseiller Pascal Brault soumet la proposition suivante :

*« Considérant le rôle essentiel des municipalités dans le soutien des services de garde éducatifs de qualité;*

*Considérant les pouvoirs et compétences des municipalités pour agir sur l'accès et le développement de places;*

*Considérant l'exemple réussi du partenariat avec la municipalité de Sainte-Martine-CPE la rénovation d'un chalet avec un espace partagé pour les organismes;*

*Considérant que la Cité de Dorval pourrait s'inspirer de l'exemple de partenariat Ste-Martine-CPE création de nouvelles places en services de garde éducatifs, notamment par le besoin de rénovation du chalet du parc St-Charles entraînant des avantages économiques sans qu'aucun espace vert ne soit sacrifié;*

*Il est proposé par le conseiller Pascal Brault*

*Que le conseil municipal vote pour l'un des trois sites proposés par le directeur général en vue de la relocalisation du centre de la petite enfance Petits pas de Dorval, considérant l'importance de l'implication de tous les élus dans les discussions et décisions concernant cette relocalisation, et cette initiative répondant aux besoins importants des familles de notre communauté en offrant un soutien financier, des terrains appropriés et des démarches administratives simplifiées, en agissant de manière stratégique pour que nous remplissions notre responsabilité collective envers le développement des enfants et assurons un aménagement durable et dynamique de notre territoire. »*

Après que le conseiller Pascal Brault eut fait lecture de sa proposition, le conseiller Paul Trudeau, le directeur général Marc Rouleau ainsi que le maire Marc Doret demandent le droit de parole et interviennent de part et d'autre.

La proposition n'ayant reçu aucun appui, elle n'est pas soumise au vote.

---

## **CM2306 296**

### **9.2 Proposition de résolution pour plus de transparence des organismes à but non lucratif à Dorval**

Le conseiller Pascal Brault soumet la proposition suivante :

*« Attendu que la transparence est un principe fondamental de bonne gouvernance;*

*Attendu que les organismes à but non lucratif jouent un rôle essentiel dans la vie de notre communauté;*

*Attendu que les résidents de Dorval ont exprimé leur intérêt pour une meilleure reddition de comptes de ces organismes;*

*Il est proposé par le conseiller Pascal Brault*

*De former un comité spécial chargé d'étudier la possibilité d'établir un cadre de transparence renforcée pour les organismes à but non lucratif de notre municipalité;*

*Que se comité ait pour mandat d'examiner les pratiques actuelles de reddition de comptes des organismes à but non lucratif à Dorval, de consulter les parties prenantes pertinentes, y compris les représentants des organismes, les résidents et les experts en gouvernance, afin de formuler des recommandations visant à améliorer la transparence et la responsabilité de ces organismes;*

Que ce comité ait pour les principales tâches suivantes :

*Évaluer les normes de reddition de comptes actuellement en place pour les organismes à but non lucratif de Dorval et identifier les domaines où des améliorations pourraient être apportées;*

*Examiner les processus de sélection des membres des organismes à but non lucratif et proposer des critères objectifs et transparents pour garantir une représentation diversifiée et compétente;*

*Recueillir les commentaires et suggestions des résidents de Dorval concernant les attentes en matière de transparence et de reddition de comptes des organismes à but non lucratif;*

*Élaborer des recommandations pratiques et réalisables pour renforcer la transparence et la responsabilité des organismes à but non lucratif de Dorval, y compris la mise en place d'un processus de reddition de comptes clair et accessible;*

*Présenter un rapport final au conseil municipal de Dorval, contenant les recommandations du comité et proposant des mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la transparence des organismes à but non lucratif;*

*Que le conseil municipal de Dorval soit invité à soutenir cette proposition de résolution afin de démontrer son engagement en faveur d'une gouvernance transparente, responsable et participative, et de contribuer ainsi à renforcer le tissu social de notre communauté. »*

Après que le conseiller Pascal Brault eut fait lecture de sa proposition, les conseillers Christopher von Roretz, Pascal Brault et Paul Trudeau demandent le droit de parole et interviennent de part et d'autre.

La proposition n'ayant reçu aucun appui, elle n'est pas soumise au vote.

---

## **CM2306 297**

### **10.1 Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 23h46

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

MAIRE